Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212203764-20261119-261309-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2026-13-09

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 16
votants : 19

Séance du 19 novembre 2026

OBJET : Séjour Maison des Jeunes au Futuroscope : tarifs

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf novembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 5 novembre 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. JEGLOT B, FOULFOIN F, BOIZARD L, PERENNEZ G, JOUANNO L, MAUVIEUX O, PASCO G, OLLITRAULT S, CLEZIO P, TRENY C, RAFFRAY Y, QUERO S, LE CAER S, LE BONNIEC V, LE BOUFFOS R.

Absents excusés : ROUXEL D. qui a donné pouvoir à LE BOUFFOS R.
LE BORGNE PY. qui a donné pouvoir à JOUANNO L.
FRABOULET C. qui a donné pouvoir à TRENY C.

Secrétaire de séance : JEGLOT B.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les tarifs suivants pour le séjour de la Maison des Jeunes du 26 au 28 avril 2027 au Futuroscope :

- Jeune de Trévé et des communes conventionnées : 180 €
- Jeune hors commune : 220 €

Pour copie conforme,
Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 20 novembre 2026

Le Maire,